

GE_GERICHTE A/159/2007 vom 8. Mai 2007

GE Cour de justice, 2007-05-08, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge_gerichte_A_159_2007

FR: GE_GERICHTE A/159/2007 du 8 mai 2007

IT: GE_GERICHTE A/159/2007 del 8 maggio 2007

Volltext

Genève Cour de justice (Cour de droit public) Chambre des assurances sociales 08.05.2007
A/159/2007

A/159/2007 ATAS/478/2007 du 08.05.2007 (LAA) , RETIRE RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE POUVOIR JUDICIAIRE A/159/2007 ATAS/478/2007 ARRET DU TRIBUNAL CANTONAL DES ASSURANCES SOCIALES Chambre 2 du 8 mai 2007 En la cause Monsieur T_____, domicilié - 01170 GEX recourant Contre SUVA - CAISSE NATIONALE SUISSE D'ASSURANCE EN CAS D'ACCIDENTS, 1 Fluhmattstrasse, 6002 LUCERNE Intimée Vu la décision sur opposition du 19 octobre 2006; Vu le recours du,16 janvier 2007; Vu l'ordonnance du Tribunal de céans, rendue le 24 janvier 2007, octroyant notamment au recourant un délai pour produire un rapport médical et compléter son recours; Vu le courrier du recourant du 26 mars 2007 par lequel il déclare retirer son recours; Qu'il convient d'en prendre acte et de rayer la cause du rôle. PAR CES MOTIFS, LE TRIBUNAL CANTONAL DES ASSURANCES SOCIALES : Prend acte du retrait du recours. Raye la cause du rôle. Le greffier : Pierre RIES La Présidente : Isabelle DUBOIS Une copie conforme du présent arrêt est notifiée aux parties par le greffe le

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.